

## Compte rendu du webinaire TEK4life du 11 mars 2021

### Comment la comptabilité écologique peut valoriser les « investissements verts »

Introduction par Dorothee Browaey, présidente de TEK4lif et présentation de la Cartographie - **voir présentation PDF disponible.**

L'Alliance ComptaRegeneration a été lancée fin 2019 suite au Tribunal pour les générations futures de septembre 2019, un procès fictif pédagogique qui a permis de mesurer l'enjeu de la transformation comptable. Très souvent, on réduit la comptabilité à un exercice de mesure. Or, la comptabilité, c'est d'abord et avant tout un système de traduction, une grammaire qui interroge les représentations. Elle demande une appropriation cognitive et culturelle de nouveaux cadres de pensée, de nouveaux repères, afin de prendre soin des équilibres naturels.

La comptabilité, c'est ensuite savoir de quoi sommes-nous comptables ? Elle interroge donc les engagements, les périmètres d'exercice, les territoires, les modèles d'affaires, les responsabilités. Comment sommes-nous comptables de ce que nous faisons ? Sa troisième dimension, c'est à qui rendre compte et de quoi : elle interroge les contributions, c'est-à-dire les normes, les jeux d'acteurs, les conventions. C'est tout l'enjeu du contrat social qui est en train de se réinventer dans une connexion avec un « contrat naturel », qui avait été présenté par Michel Serres dans son livre fameux, publié en 1990<sup>1</sup>. Enfin vient la question « que compter et comment ? ». Comment considère-t-on la biodiversité, les empreintes écologiques, la résilience, pour ne prendre que l'exemple de l'environnement ? Cette manière de regarder le réel oriente vers le choix des outils à utiliser.

Les quelque 35 à 40 membres de l'Alliance, réunis pendant huit séances de travail en 2020, ont ainsi exploré quel est le besoin d'une comptabilité nouvelle écologiquement compatible, englobant la préservation des écosystèmes, des équilibres climatiques mais aussi des capitaux sociaux humains. Il s'agit de trouver le chemin d'une comptabilité multi-capitaux.

**La Cartographie des enjeux, des acteurs, des controverses d'une comptabilité multi-capitaux pour l'Anthropocène** qui vient d'être publiée<sup>2</sup> a aussi examiné comment fonctionne la « fabrique comptable », comment la comptabilité s'est mise en place : avec quels acteurs, quelle histoire ?

L'EFRAG, le Groupe consultatif européen sur l'information financière (*European Financial Reporting Advisory Group*), vient de proposer un « reporting de soutenabilité » pour réviser la directive NFRD sur la publication d'informations extra-financières (reporting extra-financier)<sup>3</sup>. Tous les acteurs concernés interagissent avec des stratégies diverses, des jeux d'intérêts : la cartographie permet de repérer les rôles, et les oppositions parfois, de caractériser les enjeux

---

<sup>1</sup> Le Contrat Naturel, Michel Serres, Editions François Bourin, 1990

<sup>2</sup> <https://tek4life.eu/index.php/comptabilite-ecologique/alliance-comptaregeneration2020/telechargez-la-cartographie>

<sup>3</sup> <https://www.efrag.org/Lab2#subtitle2>

et les controverses pour identifier les étapes menant à une comptabilité multi-cap<sup>4</sup>itaux. Un glossaire contributif décrit les notions-clés et éléments de tension.

Enfin, la cartographie énonce **cinq défis pour développer la comptabilité multi-capitaux** dans les organisations. Le premier est de structurer l'information sur les activités en fonction des limites planétaires (voir la théorie du Donut), afin de réduire son exposition aux risques. Le deuxième est de prouver la viabilité des organisations en utilisant cette comptabilité nouvelle pour attester que les modèles d'affaires sont contributifs (cf démarches de raison d'être, entreprise à mission). Troisième dimension, partager la responsabilité, engager des coopérations public-privé et citoyennes afin de garantir le renouvellement des richesses communes. On connaît le problème des communs depuis 1992 et le Sommet de Rio. La responsabilité de tous les acteurs est engagée.

Quatrième enjeu majeur : co-construire la légitimité des normes, des référentiels. Au niveau européen, se développe une revendication pour que les normes soient produites dans un cadre politique, portées par l'ensemble des acteurs pour équilibrer les intérêts. En dernier lieu, la transition comptable nécessite d'assurer la confiance. Il est capital de trouver des boussoles collectives reconnues qui permettent de drainer l'investissement vers des choix favorables aux socio-écosystèmes sur le long terme.



### Introduction de la séquence témoignages par Jean-Jacques Perrier, associé TEK4life

Pour valoriser leurs investissements, les organisations le font classiquement en les portant à l'actif de leur bilan comptable, c'est-à-dire dans leurs ressources, si bien qu'ils viennent augmenter la valeur du patrimoine de l'organisation. Mais qu'en est-il des investissements « verts » et plus précisément de ceux visant à préserver la biosphère et les écosystèmes, autrement dit à créer des « externalités positives » ? De quelle façon la comptabilité écologique permet-elle d'attester qu'un investissement a participé aux efforts des

<sup>4</sup> <https://www.oxfamfrance.org/actualite/la-theorie-du-donut-une-nouvelle-economie-est-possible/>

organisations pour respecter l'Accord de Paris ou les 17 objectifs de développement durable, par exemple ? Est-on alors bien dans une perspective de soutenabilité forte, qui remet l'économie comme un système dépendant de la biosphère et qui donc interdit la substitution du capital naturel par du capital financier ?

Louis de la Roncière, on a vu hier l'importance d'une évaluation rigoureuse des impacts environnementaux, que l'on qualifie d'externalités, pour disposer d'outils de pilotage d'une organisation. Une des controverses discutées dans la cartographie porte sur ce que l'on appelle la valorisation des externalités, c'est-à-dire l'intégration ou non dans les comptes des éléments extra-financiers liés aux impacts négatifs ou positifs d'une organisation. Comment voyez-vous cette question au travers de votre expérience de directeur financier et, plus largement, de votre expérience de participation à l'Alliance ?

**Louis de la RONCIERE, directeur de la formation financière, Veolia Environnement**

Avant de pouvoir valoriser les externalités, il faut les connaître, les mesurer. C'est pour cela que tout au long de son parcours l'année dernière, l'Alliance s'est focalisée sur une conception large de la comptabilité. En effet, toutes les informations chiffrées organisées qui s'appliquent à une activité économique, que ce soient des flux monétarisés ou simplement des flux physiques, font partie de la comptabilité. Et à ce titre, elle couvre aussi bien l'information financière que l'information extra-financière dans ses différentes composantes. On peut donc parler d'une comptabilité plurielle liée à une performance plurielle.

La comptabilité a donc deux jambes, a-t-on rappelé hier, une jambe financière et une jambe extra-financière qui doivent aller dans le même sens. Pour que des investissements soient verts, ils doivent comprendre des mesures financières qui permettent d'économiser des émissions de CO<sub>2</sub>, des mètres cubes d'eau, etc. Dans une entreprise, un investissement vert peut être l'acquisition de nouveaux moyens de production, le passage à de nouvelles technologies, etc. Pour un investisseur, c'est l'acquisition d'actions ou d'obligations de sociétés « vertes ».

L'investissement vert intègre les objectifs du développement durable, une possible diminution des impacts environnementaux ou climatiques ou sociaux, et il peut régénérer le capital naturel ou social. L'investissement dans une activité verte se fait souvent de façon indirecte à travers les fonds d'investissement et les labels ISR (Investissement socialement responsable), GreenFin, etc. Certains vont rechercher une stabilité forte, d'autres se contentent de déclaratifs, avec les risques, évidemment, de *greenwashing*. Il y a là une première controverse. Et puis, certains investissements portent sur de nouveaux projets verts. C'est ce que font, par exemple, les *green bonds*, ou obligations vertes, des emprunts non bancaires émis sur les marchés financiers pour financer des projets contribuant à la transition écologique. La taxonomie européenne se positionne sur les activités et les investissements, pour en déterminer les critères de verdissement.

Traditionnellement, dans une entreprise, les investissements se choisissent selon leur rentabilité financière. On compare le coût de l'investissement avec les profits additionnels que l'on en attend, et que l'on suppose plus importants. On demande souvent une rentabilité de 10 %. Investir « vert » suppose que l'on intègre le coût annuel des externalités, en général négatives, dans le calcul, par exemple le coût annuel de reconstitution d'un capital naturel, ou le coût annuel des tonnes de CO<sub>2</sub> émises. Les profits additionnels futurs seront donc forcément diminués. Autrement dit, si les externalités interviennent en tant que coûts, elles pénalisent la

rentabilité des investissements et la rentabilité globale de la société, avec une incidence sur les marchés.

A l'inverse, si l'on investit dans des bâtiments à énergie positive, par exemple, la rentabilité augmente. On voit ainsi que la valorisation des externalités est un problème central. Christian Didier, hier, a indiqué que Danone a intégré le coût de ses émissions de CO<sub>2</sub> dans ses calculs d'investissements. C'est plus facile pour le CO<sub>2</sub> que pour la biodiversité parce qu'il y a une valeur qui est donnée sur les marchés. Mais la plupart du temps, le calcul est difficile. Le calcul de la valorisation se fait en supposant que plus les flux sont futurs et lointains dans le temps, moins ils valent. En effet, dans le calcul de la rentabilité financière, ce qui va se passer dans dix ans coûtera beaucoup moins que ce qui se passe aujourd'hui. Pour nos ressources écologiques, c'est l'inverse, plus nous avançons, plus nous en aurons besoin, plus elles prennent de la valeur. Voilà un autre sujet de controverse important.

Le problème de la mesure et de la valorisation écologiques est donc complexe et demande que tous, investisseurs, entreprises, État avancent ensemble.

*Ladislav Smia, du point de vue d'un acteur du monde de la finance et de l'investissement durable comme Mirova, comment voyez-vous l'évaluation des externalités ? Doit-elle se décliner dans les finances et dans les comptabilités ? Et de quelle façon, selon vous ?*

**Ladislav Smia, directeur de la recherche sur la durabilité chez Mirova.**

C'est effectivement un sujet que Mirova aborde depuis le début en tant que société dédiée à l'investissement responsable. La première question est de savoir ce que l'on cherche à évaluer quand on parle de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ? Ce qui nous intéresse, est-ce les impacts négatifs ou positifs de ces critères sur les finances de l'entreprise ? Ou est-ce l'inverse, évaluer l'impact des entreprises sur l'environnement ? Selon ce qu'on cherche à capter, les indicateurs de mesure sont différents. Si c'est uniquement la matérialité financière qui vous intéresse, vous valoriserez le climat, qui a une valeur, mais moins la biodiversité dont la valeur est moins bien déterminée, par exemple dans la mesure où déforester est encore quelque chose de plutôt rentable, même si c'est une triste réalité.

La deuxième question est de savoir comment on recueille cette information. La comptabilité quantitative des flux physiques, des émissions de carbone par exemple, est importante, mais elle n'est pas suffisante pour compter. Il est nécessaire de prendre en compte aussi beaucoup d'éléments qualitatifs. En fait, chaque système de comptabilité sera adapté aux informations que l'on cherche à capter.

Il nous semble très important d'insister sur trois grands principes. Tout d'abord, il ne faut pas limiter les questions environnementales ou sociales à des risques pris par l'entreprise, puisqu'investir dans des produits ou des services qui apportent des solutions de développement durable peut être aussi une source d'opportunités pour elle. Le développement de la taxonomie verte au niveau européen montre bien qu'il faut prendre en compte cette dimension d'opportunité.

Deuxième principe, il faut regarder au-delà du périmètre de l'entreprise, dans la chaîne d'approvisionnement, et dans le cycle de vie des produits, sans quoi vous risquez d'être complètement à côté du sujet. Troisièmement, évaluer les impacts environnementaux et sociaux est un exercice très différent d'un secteur à l'autre, d'une entreprise à l'autre, d'une classe d'actifs à l'autre. Il faut être capable d'adapter l'évaluation. On voit encore trop souvent

des cadres d'évaluation d'impacts « mono-grille », qui s'appliquent de façon similaire pour toutes les entreprises.

En outre, ce n'est pas parce que j'investis dans une entreprise verte que j'ai forcément un impact positif. D'un point de vue comptable, si l'entreprise verte dans laquelle j'ai investi a évité tant de tonnes de CO<sub>2</sub>, puis-je dire quelle est la part que je prends dans cette réduction ? Mon investissement aura-t-il changé quelque chose à l'économie ? Ces questions ne sont pas vraiment traitées encore aujourd'hui.

Finalement, il y a pléthore de cadres d'évaluation des impacts, des cadres plus ou moins monétarisés, des cadres orientés impacts, et d'autres plutôt axés sur la matérialité financière. Et même au sein d'une même catégorie, vous avez de nombreuses propositions. Pour autant, il ne faut pas attendre la perfection en matière de reporting et de cadre comptable pour se mettre à agir !

*Vous avez une vision pragmatique. Je reviens sur ce que vous avez dit, sur la matérialité financière qui concerneraient le climat et pas la biodiversité. Il y a quand même des indicateurs qui permettent de caractériser la matérialité en termes de biodiversité.*

### **Ladislav Smia**

Je vais vous donner un autre exemple. J'ai une entreprise qui émet 100 tonnes de CO<sub>2</sub> dans un marché du CO<sub>2</sub> régulé, et 100 tonnes dans un marché sans réglementation sur le CO<sub>2</sub>. Qu'est-ce que je fais d'un point de vue comptable ? Dans une logique de matérialité financière, je vais compter 100 tonnes de CO<sub>2</sub> uniquement sur le marché qui taxe la tonne de carbone, et pas sur le marché qui ne la taxe pas. Au contraire, dans une approche d'impact, les 100 tonnes comptent quel que soit le marché où elles sont émises, parce que leur impact sur le climat sera le même.

A mon sens, aujourd'hui, la biodiversité est moins valorisée par les acteurs économiques que les questions climatiques. Mais elle est prise de plus en plus en compte. En l'occurrence, nous travaillons sur ce sujet avec une approche d'impact, notamment au sein du groupe de travail TNFD (*Task Force on Nature-related Financial Disclosures*, l'équivalent de la TCFD pour la biodiversité)<sup>5</sup>, car on risque de rater une grande partie des enjeux si l'on se limite à une approche axée sur la matérialité financière.

*Jean-Louis Bancel, un des enjeux de la soutenabilité forte est la préservation du capital humain et du capital naturel face aux externalités négatives qu'ont les organisations sur ces capitaux. Vous avez travaillé sur cette question à travers la question des communs.*

### **Jean-Louis Bancel, ex-président du Crédit coopératif**

Je voudrais tout d'abord rappeler que le travail de l'Alliance est un travail d'arpenteur dans des terres inconnues. J'essaie aussi de porter la diversité des opérateurs, des manières d'agir, d'entreprendre, sans que ce soit forcément sur des critères purement financiers. Je m'intéresse notamment à la question des biens communs. Avec d'autres, nous avons créé une association, la COOP des communs, ainsi qu'un groupe de travail sur la comptabilité pour les

---

5 <https://tnfd.info/>

biens communs qui vient de rendre un rapport d'étape sur une des méthodes comptable de préservation des trois capitaux, la méthode CARE<sup>6</sup>.

Nous avons essayé de voir en quoi, à travers des exemples tels que les productions agricoles et les territoires zéro chômeur. Le premier sujet, c'est la temporalité. Si l'on veut faire une comptabilité pour des fermes en transition écologique, par exemple, il n'est pas du tout évident que la durée de l'exercice comptable doit être 365 jours. Le deuxième point est le problème de la valeur. Le capital humain est peut-être un des aspects les moins visités par les approches comptables. Pourquoi ne pas imaginer que demain, nous considérerions le bilan financier comme l'annexe du bilan humain et social ? Après tout dénombrer les salariés, le temps qu'ils y passent, etc., c'est aussi noble et intéressant que de parler des résultats financiers de l'entreprise. Pourquoi aujourd'hui, renvoie-t-on l'extra-financier en annexe du financier ?

Troisième point, un bilan social dit des choses sur les salariés mais rien du bénévolat, qui a pourtant une valeur. De même, au-delà des coûts de formation professionnelle, ne faudrait-il pas prendre en compte la formation initiale, le perfectionnement culturel ou les voyages faits à l'étranger pour apprendre une langue, par exemple, dans la valorisation du capital humain ?

## Questions

### Gaud Luneau

Un participant demande ce qu'il en est de la comptabilité publique. On nous signale également les travaux sur le capital humain de l'Institut de socio-économie des entreprises et des organisations (ISEOR), près de Lyon.

### Jean-Louis Bancel

De mon expérience de membre de l'Autorité des normes comptables et du Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP), qui est la structure qui effectue la comptabilité de l'État et des collectivités publiques, il faut mettre à part la comptabilité nationale, qui n'est pas de la comptabilité au sens où on l'entend le plus souvent, mais de l'économie. L'Alliance doit plutôt avancer sur la comptabilité des opérateurs privés.

La comptabilité publique, quant à elle, pose la question de la valorisation de l'utilité. Le Louvre ne se « compte pas » avec des critères autres que des critères d'utilité. Le Sénat, qui publie depuis peu ses comptes, y compte le Palais et le jardin du Luxembourg, parce qu'il ne valorise pas ses biens au sens d'une comptabilité financière. La comptabilité des organisations privées et la comptabilité publique sont des terrains différents qu'il faut travailler en parallèle. Par exemple, à la Coop des communs, nous travaillons avec la ville de Grenoble sur l'utilisation de la comptabilité CARE.

*Un participant demande s'il existe une méthode normalisée de valorisation des externalités.*

### Ladislav Smia

Mirova a fait le choix d'avoir une comptabilité séparée pour rendre compte de la performance de ses fonds, avec des indicateurs de performance financière d'un côté et des indicateurs qualitatifs et quantitatifs d'alignement avec les enjeux de développement durable. Faire des

---

6 <https://nextcloud.coopdescommuns.org/index.php/s/SSkftdAcZGgesE8>



indicateurs quantitatifs consolidés pour un portefeuille donné, c'est très technique et compliqué. Plutôt que de donner beaucoup d'indicateurs qui ne sont pas forcément toujours pertinents, nous préférons nous focaliser sur quelques indicateurs fondés sur des partenariats de recherche. Sur la biodiversité, par exemple, nous venons de lancer un partenariat avec AXA, BNP Paribas, Sycomore, afin de développer une base de données d'évaluation de la biodiversité qui reprennent ces principes<sup>7</sup>. L'indicateur utilisé est Globio (*Global Biodiversity Score*) qui repose sur la mesure d'abondance sur une surface donnée<sup>8</sup>. La CDC Biodiversité le pousse beaucoup en France.

### **Louis de la Roncière**

Il est très difficile d'aboutir à des « normes de valorisation ». Il faut d'abord disposer de normes de mesure, puis arriver à une homogénéisation des mesures. Valoriser pose des questions presque mathématiques mais aussi des questions philosophiques. C'est un problème de société.

*Si on devait trouver un pendant qualitatif à la comptabilité, qu'est-ce ce serait ?*

### **Jean-Louis Bancel**

La comptabilité classique doit être adaptée au modèle d'affaires d'une entité. La comptabilité d'une banque n'a pas la même « tête » que la comptabilité d'une entreprise industrielle et commerciale. Par exemple, lorsque l'Autorité des normes comptables a publié les modèles comptables sur les droits à polluer, elle a distingué les entreprises industrielles et commerciales émettrices de carbone et celles qui font du trading, parce que les modèles d'affaires diffèrent : la même entité matérielle n'a pas la même fonction dans le fonctionnement de l'entreprise.

Or aujourd'hui, on est trop obsédé par les questions de comparabilité, on passe beaucoup de temps à comparer X avec Y et Z, et on en a perdu la notion du temps. Je pense qu'il est plus important d'avoir un suivi dans la durée de la même entité pour montrer ses évolutions. Là aussi, c'est un changement culturel qu'il faut promouvoir.

### **Louis de la Roncière**

Je voudrais rappeler que la taxonomie verte européenne est aussi un début de normalisation de ce que l'on appelle la « double matérialité », c'est-à-dire avec la volonté d'aller au-delà du simple déclaratif et d'avoir la rigueur nécessaire pour voir si ça fait vraiment changer les modèles d'affaires.

### **Dorothee Browaeys**

Merci à tous. Nous sommes très conscients de l'ampleur des défis, des enjeux qui concernent cette transformation comptable. C'est pour cela que nous nous appuyons sur la diversité de compétences de l'Alliance. Et bien sûr, il y a des visions différentes, Jean-Louis Bancel a bien

---

7 <https://www.mirova.com/fr/news/iceberg-data-lab-icare-consult-selectionnes-outil-mesure-impact-biodiversite> ; voir aussi la feuille de route Biodiversité 2020, <https://www.mirova.com/fr/news/biodiversite-notre-feuille-de-route-2020>

8 <https://www.globio.info/global-biodiversity-score>

incarné dans ses interventions ce qui concerne le milieu de l'économie sociale et solidaire, qui est représenté au sein de l'Alliance par Caroline Neyron, directrice générale du Mouvement Impact France (ex Mouves). Nous sommes aussi très en lien avec la communauté des entreprises à mission (TEK4life vient de rejoindre la Communauté des entreprises à mission). Nous voyons bien que la question de la transformation des modèles d'affaires est au cœur de cette dynamique.

Un point très important souligné par l'intervention de Armand Hatchuel lors d'une réunion de l'Alliance consiste à articuler l'efficacité avec la responsabilité pour sortir d'une sorte d'ornière dans laquelle le public est le « pompier » des dégâts opérés par une industrie qui peut s'avérer destructrice. Rendre visible la destruction pour rendre les entreprises viables, c'est le point capital.

TEK4life va poursuivre cette année son travail avec l'Alliance pour développer un corpus à dimension pédagogique. Nous sommes en mesure d'accompagner les entreprises et les acteurs dans une acculturation, une compréhension des enjeux et nous l'avons déjà fait avec certains d'entre eux en 2020. L'état d'esprit est de sensibiliser et former les acteurs et permettre aussi la possibilité qu'ils s'engagent dans l'expérimentation.

